

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE SAINT BONNET LE CHATEAU

Séance du 7 juillet 2016

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 29

Nombre de membres présents : 27

Date de la convocation : 4/07/2016

Objet de la délibération : Prêt Très Haut Débit

L'an deux mille seize et le sept juillet, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Bonnet-le-Château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil à la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Iwan MAYET.

Présents : Iwan Mayet, Annie Grégoire, Marie Meley, Michel Romeyer, Serge Vray, Jean Luc Pourtier, Christian Barjon, Jean Philippe Montagne, Serge Granjon , Alain Marquet, Alain Limousin, Cédric Bonhomme, Jean Pierre Dubost, Robert Decourtye, Yves Favier, Roger Violante, Marie George Bouhe, Philippe Romier, Nicole Girodon, Pierre Thiollière, Evelyne Chouvier, Pierre Berlier, Bernard Bonnet, Gilbert Soulier, Hervé Béal, Josette Folleat, Gabriel Aubert.

Excusé ayant donné procuration

Bernard Fournier excusé a donné procuration à Gilbert Soulier

Jean Claude Civard excusé a donné procuration à Jean Pierre Dubost

Excusés ou absents :

Sébastien Teyssier, Colette Ferrand, Bernadette El Asri, Jean Marc Sardat, Jacques Blanchard, Annie Mallard, Anne Marie Kmicik

Secrétaire de séance : Serge Vray

Pour	Contre	Abstentions
34	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160707-2016072-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2016

Vu la délibération du 04/06/2015 : « Choix de l'organisme bancaire pour l'emprunt inscrit au BP 2015 concernant le financement de l'opération THD 42 »

Monsieur le Président explique à l'ensemble des membres présents que, dans le cadre du financement du TRES HAUD DEBIT par l'emprunt qui avait été fait le 18/06/2015 au taux de 2.63 %, un nouveau prêt avec de nouvelles conditions plus avantageuses ont été renégociées. Aussi, Monsieur le Président propose l'annulation du prêt de 2 700 KE du 18/06/2015, annulation sans frais et propose les conditions du nouveau prêt pour l'opération du T.H.D

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil décide :

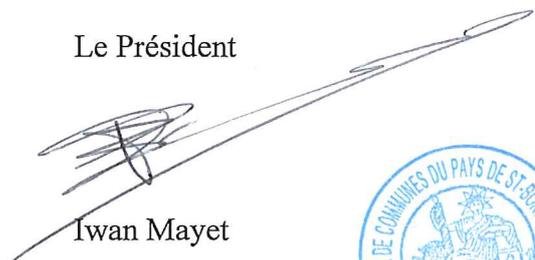
- De contracter un emprunt d'un montant de 2 600 000 € souscrit auprès de l'organisme bancaires « Crédit Agricole Loire/Haute-Loire afin de financer les travaux d'investissement induit par le « Très Haut Débit ».
- D'accepter les caractéristiques du prêt consenti par le crédit agricole Loire Haute Loire ainsi définies :
 - échéances : trimestrielles
 - durée totale du prêt : 30 ans
 - taux d'intérêt fixe : 2.22 %
 - amortissement constant du capital
 - montant de la 1^{ère} échéance : 36 096,67 € et imputé sur le budget général
 - durée maximum du déblocage 15 mois à partir de la date d'édition du nouveau contrat
 - déblocage en une ou plusieurs fois sans frais
 - renoncement sans frais à tout ou partie du déblocage du prêt non débloqué
- De donner pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'offre de prêt,
- Autorise le Président à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le crédit agricole et la communauté de communes pour notamment :
- - Déblocage de prêt selon besoin
 - Abandon de solde

Copie conforme.

Ont signé au registre tous les membres présents.

A St-Bonnet-le-Château,
Le 7 juillet 2016

Le Président


Iwan Mayet

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160707-2016072-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2016

